

Hausse de tarif et ajout de frais de socialisation

à partir du 1^{er} octobre 2024

Bonjour,

Comme vous le savez peut-être, les conditions de service et les tarifs d'Énergir doivent être approuvés chaque année par la Régie de l'énergie, l'organisme indépendant chargé de la régulation des prix de l'énergie au Québec.

Nouveaux tarifs

À partir du 1^{er} octobre, les tarifs d'Énergir augmenteront en moyenne de 7,65 %¹. Nous sommes conscients des inconvénients associés à une telle hausse. Ces changements sont principalement dus à des facteurs externes et non à la gestion des coûts liée à nos activités. Cette année, la hausse s'explique par deux raisons principales :

1

Le Québec a connu deux hivers de suite plus chauds que la normale qui ont créé un manque à gagner en raison de la baisse de la consommation de gaz naturel.

2

Nos clients ont pu bénéficier d'une baisse importante des prix du gaz naturel en 2023. Toutefois, cette baisse de prix s'est traduite par une baisse de la valeur des inventaires, ce qui a également créé un manque à gagner important.

Ajout des frais de socialisation du GNR

Des frais de socialisation du gaz naturel renouvelable (GNR) seront facturés aux clients qui n'achètent pas au moins 2 % de GNR. Ces frais permettront de répartir (socialiser) les coûts liés au volume de GNR inventuré.

En effet, en vertu d'une obligation réglementaire, Énergir est tenue de livrer une certaine quantité de GNR dans son réseau (2 % en 2023, 5 % en 2025 et 10 % en 2030). Lorsqu'une partie de ce GNR n'est pas achetée de façon volontaire par sa clientèle, Énergir doit socialiser le coût des volumes restants. **Toutefois, sachez que ces frais seront minimes et devraient représenter moins de 0,5 % de votre facture.**

Comment ces changements pourraient vous impacter?

Voici un exemple des effets possibles de cette hausse et des frais de socialisation sur votre facture annuelle².

	Hausse tarifaire	Frais de socialisation	Total
Maison unifamiliale de construction récente - 1 923 m ³	+ 91 \$	+ 3 \$	+ 94 \$/an
Petit commerce - 15 000 m ³	+ 518 \$	+ 20 \$	+ 538 \$/an
Bâtiment - 100 000 m ³	+ 2 513 \$	+ 135 \$	+ 2 648 \$/an

Des questions?